

Signaler une maltraitance animale

Accéder au Service en ligne

Vous avez assisté à un acte de violence soudain ou une privation de soins sur la durée ? Ces faits constituent une maltraitance animale. Vous pouvez **alerter** la gendarmerie ou la police nationale en effectuant un**signalement confidentiel et anonyme.**

Rappel

En cas d'urgence ou de faits en cours, il est préférable d'appeler le 17.



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00